

TEXTES IDENTITE**1) Un dialogue comique**

En sortant du Wepler Antoine tombe par hasard sur son ami Paul place de Clichy. Malheureusement Antoine doit de l'argent à Paul mais il n'a pas les moyens de le rembourser. Antoine tente alors la chose suivante lorsque Paul lui réclame le paiement de sa dette :

Antoine : - Ecoute Paul. Soit un nombre de cailloux, pair ou impair, comme tu veux. Si quelqu'un en retranche un ou en ajoute un, est-ce qu'il te semble que le nombre reste le même ?

Paul : - Non.

Antoine : - Et si quelqu'un ajoute ou retire une longueur à une mesure, cette mesure n'existe plus n'est-ce pas ?

Paul : - Non, en effet.

Antoine : - Eh bien, vois maintenant ce qu'il en est de l'homme. L'un grandit, l'autre décline. Tous changent tout le temps. Or ce qui par nature est changeant et ne reste jamais le même doit être toujours différent de ce qu'il était avant. Et toi et moi, nous étions autres hier et nous sommes autres aujourd'hui et nous ne serons jamais les mêmes, en vertu du même argument. Tu dois donc admettre que je ne suis pas le même homme que celui qui t'a emprunté de l'argent il y a un mois. Je ne te dois donc rien.

Paul : - ... ??

A partir d'Epicharme (540-450 av. J-C. ?), Diogène Laërce, *Vie et doctrine des philosophes illustres*, III, 11.

2) Qu'est-ce qu'une personne ?

Je regarde le mot de *personne* (*person*) comme un mot qui a été employé pour désigner précisément ce qu'on entend par ce soi (*this self*). Partout où un homme trouve ce qu'il appelle lui-même (*himself*), je crois qu'un autre peut dire que là réside la même personne (*the same person*). Le mot de personne est un terme de barreau (*forensic term*¹) qui approprie des actions, et le mérite ou le démerite de ces actions ; et qui par conséquent n'appartient qu'à des agents intelligents, susceptibles de reconnaître une loi et d'éprouver bonheur et malheur. La *personnalité* (*personality*) ne s'étend au-delà de l'existence présente jusqu'à ce qui s'est passé, que par le moyen de la conscience (*consciousness*), qui fait que la personne prend intérêt à des actions passées, en devient responsable, les reconnaît pour siennes, et se les impute sur le même fondement et pour les mêmes raisons qu'elle s'attribue les actions présentes. Et tout cela est fondé sur l'intérêt qu'on prend au bonheur qui est inévitablement attaché à la *conscience* ; car ce qui a un sentiment de plaisir et de douleur, désire que ce soi (*that self*) en qui réside ce sentiment, soit heureux. Ainsi toute action passée qu'il ne saurait adopter ou *approprier* par la *conscience* à ce présent soi, ne peut non plus l'intéresser que s'il ne l'avait jamais faite, de sorte que s'il venait à recevoir du plaisir ou de la douleur, c'est-à-dire des récompenses ou des peines en conséquence d'une telle action, ce serait autant que s'il devenait heureux ou malheureux dès le premier moment de son existence sans l'avoir mérité en aucune manière. Car supposé qu'un Homme fut puni présentement pour ce qu'il a fait dans une autre Vie, mais dont on ne saurait lui faire avoir absolument aucune *conscience*, il est tout visible qu'il n'y aurait aucune différence entre un tel traitement, et celui qu'on lui ferait en le créant misérable. C'est pourquoi Saint Paul nous dit, qu'au Jour du Jugement, où *Dieu rendra chacun selon ses œuvres, les secrets de tous les cœurs seront manifestés*.² La sentence sera justifiée par la conviction même où seront tous les Hommes, que dans quelque Corps qu'ils paraissent, ou à quelque Substance que ce sentiment intérieur soit attaché, ils ont *eux-mêmes* (*themselves*) commis telles ou telles actions, et qu'ils méritent le châtement qui leur est infligé pour les avoir commises.

John Locke, *Essai sur l'entendement humain*, (1694), II, 27 « Identité et différence ».

¹ Un terme judiciaire. Le mot « forensic » en anglais vient du latin *forensis*, i.e. devant le forum où avaient lieu les procès. Les « forensic sciences » aujourd'hui correspondent à notre criminologie.

² 1 Cor. 14,25 et 2 Cor. 5,10.